



Des engagements forts et essentiels pour assurer la dignité des personnes en situation d'itinérance

Les besoins en itinérance sont plus criants que jamais. Les organismes communautaires ont constaté une augmentation de la détresse des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Leurs difficultés sont plus nombreuses et beaucoup plus complexes.

Des engagements sérieux et forts sont attendus de l'ensemble des partis politiques pour assurer le respect des droits des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Droit au logement

Les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être méritent de vivre dignement et d'avoir l'option de se loger convenablement. Le gouvernement du Québec doit **agir de manière proactive pour offrir un large éventail d'options** pour s'assurer que toutes puissent bénéficier d'un **chez soi salubre, sécuritaire et réellement abordable**. Nous demandons que les partis s'engagent à :

- Confirmer la poursuite de programmes de logement social en milieu communautaire comme AccèsLogis et annoncer le financement d'une nouvelle programmation d'au minimum 10 000 logements sociaux par année pour les 5 prochaines années
- Réaliser rapidement les logements sociaux déjà programmés dans AccèsLogis qui ne sont pas encore construits
- Adapter tout nouveau programme de financement aux réalités des OBNL en habitation et faciliter les arrimages des différentes sources de financements
- Investir rapidement et massivement dans le soutien communautaire, dans l'intervention et dans l'accompagnement en logement social

Droit à un revenu décent

La pauvreté est un déni des droits humains. Le gouvernement du Québec doit garantir à toutes l'accès à un niveau de revenu suffisant leur permettant de **répondre convenablement à tous leurs besoins essentiels**. Nous demandons que les partis s'engagent à :

- Dispenser les personnes vulnérables de produire une déclaration d'impôts et leur verser automatiquement tous les crédits d'impôt et autres aides appropriées à leur situation
- Élargir le programme de Revenu de base à l'ensemble des personnes assistées sociales
- Indexer les prestations d'aide sociale à chaque trois mois (indexation trimestrielle)
- Hausser le salaire minimum à 18\$/heure

Droit à la santé

Les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être ont le **droit de jouir du meilleur état de santé possible**. Le gouvernement du Québec doit déployer et soutenir tous les efforts nécessaires pour agir sur les conditions de vie qui aggravent leur état de santé. Il doit aussi leur assurer une meilleure accessibilité, continuité et qualité des soins de santé physique, psychologique et spirituelle. Nous demandons que les partis s'engagent à :

- Assurer une éducation suffisante en matière de santé pour toutes et investir dans les communautés pour une prévention adaptée
- Faciliter l'accès à tous les services de prévention, de dépistage, de traitement et d'accompagnement liés aux infections VIH/VHC, augmenter l'offre de ces services auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être et diversifier cette offre
- Positionner officiellement le gouvernement du Québec pour la décriminalisation des drogues, et appuyer la Ville de Montréal dans sa démarche de demande d'exemption pour usage personnel auprès du gouvernement du Canada
- Assurer le déploiement de la *Stratégie nationale des surdoses de substances psychoactives*
- Bonifier les différents services existant afin de mieux répondre aux besoins des personnes qui consomment qui consomment des drogues
- Assurer un financement suffisant et adéquat à la Ville de Montréal afin qu'elle soutienne et facilite le développement de ressources pérennes d'hébergement communautaire et d'urgence 24-7, dignes, non-conditionnelles à une démarche de transition vers le logement, adaptées aux multiples réalités et besoins et opérées dans une approche humaine et en phase avec les droits de la personne
- Adopter des réformes pour mettre fin à la stigmatisation et la discrimination des personnes en situation d'itinérance et/ou de marginalité au sein du réseau de la santé
- Consolider et financer adéquatement l'accès aux services de 1ère ligne afin de mettre fin aux bris et à la discontinuité actuelles de ces services
- Assurer que les équipes médicales de 1ère ligne aient les capacités à offrir une prise en charge globale des besoins des personnes en situation d'itinérance et/ou de marginalité, et mettre systématiquement en place des corridors pour une collaboration simplifiée vers les équipes de soins spécialisés (2e et 3e lignes)

Soutien et valorisation de l'action communautaire autonome

Les organismes communautaires sont des instances d'accueil, de référence et d'accompagnement administrées par et pour les gens de la communauté. Ils forment un élément central du tissu social en offrant des services adaptés aux besoins de la population et en impliquant la communauté dans la résolution des problèmes sociaux. Leur sous-financement est accablant et les atteintes à leur autonomie sont nombreuses. Nous demandons que les partis s'engagent à :

- Augmenter de 100M\$ le financement à la mission globale des 535 organismes montréalais soutenus au PSOC et assurer le plein respect de leur autonomie
- Respecter l'intégralité de la *Politique nationale de lutte à l'itinérance du Québec* dans l'attribution des financements dédiés à l'itinérance, dans le respect de l'approche globale
- Obliger les instances gouvernementales à offrir un délai d'au moins 3 mois pour les dépôts de tous les appels à projets et à financement gouvernementaux, délai compté à partir du moment que ces appels à projets sont rendus publics et envoyés au milieu communautaire concerné